

**N°294**  
**Avril**  
**2012**



Maires Ruraux de France

**36 000**  
**COMMUNES**

ISSN : 0245 - 3185

Le mensuel des maires ruraux de france



**INTERCOMMUNALITE**

# **LE SÉNAT GARDE L'EAU DU BAIN ET JETTE LE BÉBÉ**

## **ACTUALITES**

Maurice Boisart,  
le shérif aux mains nues

## **DEMOGRAPHIE MEDICALE**

Un maire en lutte contre la  
fermeture de sa pharmacie

## **ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Les candidats  
répondent à l'AMRF

## SOMMAIRE

## EDITO

- Un maire, une voix... un hectare ?

Page 02

## DOSSIER

- Intercommunalité : le Sénat garde l'eau du bain et jette le bébé

Page 03

## ACTUALITE

- Maurice Boisart, le shérif aux mains nues

Page 07

- Quarante-deux pistes pour rajeunir la démocratie locale

Page 09

- Un maire en lutte pour sa pharmacie

Page 09

- Normes : la charge du député Morel A L'Huissier

Page 10

- Banque de France : silence, on ferme !

Page 10

## RESEAU

- L'élue, la DRAC et le cinéma

Page 11

- AMR 03 : l'habitat rural en question

Page 12

- Actualités du mois

Page 13

## FENETRE SUR

Présidentielle : les candidats répondent à l'AMRF

Page 14



**VANIK BERBERIAN,**

MAIRE DE GARGILLESSE-DAMPIERRE (36),

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

## EDITORIAL

## Un maire, une voix... un hectare ?

Il y a peu, un honorable sénateur – parce que quoi qu'il dise ou fasse, le sénateur est toujours honorable – moquait du haut de la tribune les conditions d'élection du président de l'AMF, faisant remarquer que dans cette élection "chaque commune ayant une voix, Paris et Pétaouchnock pèsent le même poids". Nous taïrons le nom de l'honorable par charité. Un indice quand même pour les joueurs : il porte la moustache.

Ce disant, l'honorable n'est pas le seul à faire cette analyse. Il paraîtrait même qu'une commission ad hoc au sein de l'AMF doit trancher cette brûlante et urgentissime question. Autant le dire sans détour : les maires ruraux, par ailleurs membres adhérents de l'AMF pour certains, ne sont pas disposés à rester inactifs le moment venu.

Plus sérieusement, il est utile de se pencher sur les ressorts de telles motivations et les remettre en perspective avec l'éternellement décrié émiettement communal, auquel s'ajoutent les velléités de l'élection de l'exécutif intercommunal au suffrage direct. Et le transfert de la compétence, en matière d'urbanisme, du maire de la commune vers le président de l'intercommunalité. Certains, au vu des difficultés pour construire, vont même plus loin et considèrent que la seule manière de libérer la gestion du foncier est de supprimer la commune. Rien de moins.

Voilà un beau faisceau d'indices, dirait le détective belge Hercule Poirot en se frisant les moustaches. Comment ne pas penser que ce qui intéresse au plus haut point les agglomérations et les villes-centres n'est pas notre bourse, puisqu'elle est plate ? Non, ce qu'ils lorgnent sans vergogne, c'est l'espace dont nous disposons. Et qu'on se le dise: notre trésor, on n'est pas prêts à se le laisser piquer.

Vanik Berberian  
Maire de Pétaouchnock

## RENSEIGNEMENTS

Si vous souhaitez recevoir des informations sur l'AMRF et ses activités, merci de nous faxer ce bulletin au 04 72 61 79 97 ou de nous le retourner à :

AMRF  
52 avenue Foch  
69 006 Lyon

Vous pouvez également nous contacter au 04 72 61 77 20.

Nom : .....

Prénom : .....

Maire de la commune de .....

Nombre d'habitants : .....

Adresse : .....

CP : .....

Téléphone : .....

Email : .....

## 36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 294 / AVRIL 2012

FONDATEURS Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier

REDACTION 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 79 93 • [36000communes@amrf.fr](mailto:36000communes@amrf.fr)

Directeur de la publication : Vanik Berberian • Directeur de la rédaction : Pierre-Yves Collombat • Directeur adjoint de la rédaction : Cédric Szabo

Rédaction en chef : Cléo Schweyer • Ont également participé à ce numéro : Blandine Brocard, Hervé Cassagne.

EDITE par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 77 20 • Fax 04 72 61 79 97 • [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr)

COMITÉ DE RÉDACTION Vanik Berberian - Dominique Bidet - Pierre-Yves Collombat - Max Feschet - Michel Fournier - Louis Pautrel - Andrée Rabilloud

IMPRIMERIE Imprimerie Albedia - Aurillac • Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2011 • CPPAP 0314 G 84 400 • ISSN : 0245 - 3185

RELATION ABONNES - RESEAU Catherine Champeymont • Tél. 04 72 61 77 20 • [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr)

ABONNEMENTS Adhérents 19 € • Non-adhérents 40 € • CCP LYON 1076-40 Y

## REFORME DES COLLECTIVITES

# LE SÉNAT GARDE L'EAU DU BAIN ET JETTE LE BÉBÉ

En adoptant la loi Pelissard après avoir rejeté la loi Sueur, le Sénat ne s'est pas seulement contredit. Il a également remis en question, et pour longtemps, l'espoir d'une réforme de l'intercommunalité dont les communes seraient les acteurs centraux.



**L**e 4 novembre 2011, le Sénat adoptait (187 voix pour, 141 contre et 13 abstentions) une proposition de loi Sueur refondant complètement la procédure d'élaboration du schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), en replaçant les communes et leurs élus au cœur du processus sans modifier la date du terme de l'achèvement de la carte de l'intercommunalité.

Le 20 février 2012, il adoptait conforme (à mains levées dans un hémicyclique déserté) la proposition de loi Pélissard, vidée de l'essentiel des acquis de la proposition de loi Sueur votée quelques mois plus tôt.

Si cette validation implicite du volet intercommunalité de la loi du 16 décembre 2010

satisfait pleinement le gouvernement et sa majorité, lesquels ne se priveront pas de le dire, elle représente un échec pour tous ceux qui l'ont combattu et n'ont pas l'intention de cesser de le faire.

### *Loi Sueur : l'intercommunalité des communes*

Au lieu d'une procédure en deux temps – mise en place du schéma et ensuite création des EPCI, éventuellement sans tenir compte dudit schéma – la proposition de loi Sueur prévoyait l'articulation des deux phases et l'organisation systématique de la concertation à chacune des étapes. Le projet de schéma n'était plus l'affaire des seuls préfets, les élus n'ayant que la possibilité de l'amender à la majorité qualifiée, mais un acte commun de la ...

## AMBIANCE

### *Philippe Richert, un ministre satisfait... et pour cause !*

*"Qu'on le veuille ou non, la réforme des collectivités territoriales a permis d'engager dans tous les départements une réflexion collective, souvent intense, parfois compliquée, mais toujours constructive, sur l'avenir de nos territoires et sur la meilleure manière de les rendre plus performants.*

*Les soixante-six schémas arrêtés au 31 décembre 2011 sont le fruit d'une véritable coproduction entre les représentants de l'État et les élus concernés, puisque près de 330 réunions ont eu lieu, au cours desquelles environ 1 400*

*amendements ont été examinés dont environ 80% ont été adoptés. La tonalité des discussions qui se poursuivent dans les trente-trois départements qui n'avaient pas adopté de schéma au 31 décembre va dans le même sens.*

*Le second enseignement que je tire, un an après l'adoption de cette réforme majeure du quinquennat, c'est qu'elle n'est plus remise en cause. Certains ont bien essayé, voilà quelques mois encore, de remettre en question la réforme intercommunale, pourtant consensuelle. Je veux croire que ces velléités ont aujourd'hui disparu et que nous saurons nous retrouver sur les derniers ajustements, très attendus, qu'il convient d'opérer.*

*Le volet intercommunal de la loi de réforme des collectivités territoriales fait désormais partie du patrimoine génétique de nos libertés locales, comme la loi relative à l'administration territoriale de la République, dont nous avons célébré les vingt ans au Sénat, Monsieur le président de la commission, le 6 février dernier.*

*Le travail très constructif engagé, tant par Jacques Pélissard et Charles de La Verpillière à l'Assemblée nationale que par Jean-Pierre Sueur et Alain Richard au Sénat, montre qu'il n'y a plus de débat sur l'essentiel."*

... Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et du représentant de l'Etat.

Point essentiel de la proposition de loi Sueur : la CDCI ne se borne pas à censurer le SDCI, elle "l'adopte". Le préfet n'intervient que si les élus sont incapables de se mettre d'accord dans les délais ou ne respectent pas la loi. Cela n'est pas un détail : s'il est quasiment impossible pour une commission de présenter un projet alternatif à celui du préfet et de l'adopter à la majorité qualifiée, il est tout à fait possible de s'entendre sur un projet construit pas à pas, par le dialogue avec le représentant de l'Etat et les collectivités. Revenir sur ce point, c'est redonner l'essentiel du pouvoir au représentant de l'Etat.

**On arrête les périmètres de l'EPCI avant de savoir ce qu'on va en faire !**

Au terme de la proposition de loi Sueur adoptée par le Sénat, la suppression des syndicats et syndicats mixtes est suspendue à la reprise de leurs compétences par l'EPCI intégrant leurs membres. Ainsi se trouve posée très tôt la question essentielle des compétences des nouvelles intercommunalités, question totalement éludée par la loi de décembre

2010. Dans sa logique, on arrête les périmètres de l'EPCI avant de savoir ce qu'on va en faire ! Le schéma définissait également le type d'EPCI à créer (communauté de communes, d'agglomération ou urbaine).

Là était l'essentiel d'une proposition de loi qui par ailleurs améliorerait le dispositif sur différents points importants (nombre des délégués et des vice-présidents intercommunaux, transfert du préfet à la CDCI de la décision de création de communautés de communes de moins de 5000 habitants). Elle réglait en outre divers problèmes spécifiques (îles mono-communales, communes enclavées, règles de suppléance et de transfert partiel des pouvoirs de police) ou relatifs à la période transitoire (maintien des règles de composition des organes des EPCI modifiés jusqu'au renouvellement des conseils municipaux).

### **Loi Pélissard : l'intercommunalité des préfets**

Au lieu d'inscrire la proposition de loi votée par le Sénat à son ordre du jour, éventuellement en la modifiant, l'Assemblée nationale adoptait le 14 ...

... février 2012 une autre proposition de loi, celle déposée par le président de l'AMF, Jacques Pélissard. Se limitant à reprendre les problèmes spécifiques ou relatifs à la période transitoire déjà réglés par le Sénat (comme on l'a vu), elle avait l'avantage de ne pas toucher à l'essentiel de la loi de décembre 2010.

Pour le gouvernement et sa majorité, revenir sur ce texte chèrement acquis aurait été admettre qu'il passait mal. A la date butoir initialement prévue, un tiers des départements ne disposait pas de schéma arrêté, et là où ils l'avaient été cela n'avait pas toujours été dans la joie.

Cet aveu eût donc été étonnant... Mais pas plus que de voir le Sénat adopter conforme, c'est-à-dire sans l'amender, un texte qui passait pour profits et pertes l'essentiel de ce qu'il avait voté trois mois plus tôt. Il le fit pourtant, à la quasi unanimité, le 20 février 2012, dans un hémicycle passablement déserté.

L'eau du bain, autrement dit la loi du 16 décembre 2010 avec quelques aménagements, était conservée et le bébé, l'intercommunalité comme projet des collectivités, renvoyée à plus tard, pour ne pas dire à quand il sera trop tard pour y revenir.

Le ministre des Collectivités territoriales ne s'y est pas trompé : le vote de la proposition de loi Pélissard revient à faire valider par la nouvelle majorité sénatoriale le volet intercommunalité de la réforme. Jean-Claude Lenoir, intervenant pour le groupe UMP, le dit sans ambages : *"Vous nous avez offert, monsieur le président de la commission, monsieur le rapporteur, un moment délicieux, lorsque vous avez entrepris de nous expliquer pourquoi il convenait d'adopter le texte de M. Pélissard, après avoir combattu nos positions en d'autres circonstances... Cela relève d'un art exquis, mais je ne leur chercherai pas querelle car seul le résultat compte !"*

### Pour le Gouvernement et sa majorité, revenir sur ce texte aurait été admettre qu'il passait mal

A se demander si tous ceux qui ont combattu cette loi, si contraire à l'esprit de l'intercommunalité, sont toujours désireux de revenir sur ce *"patrimoine génétique de nos libertés locales"*, pour reprendre l'expression du ministre. Mais changer d'avis ne fait-il pas partie de toute culture de gouvernement ?

**PIERRE-YVES COLLOMBAT**  
ADJOINT AU MAIRE DE FIGANIÈRES,  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE L'AMRF,  
SÉNATEUR DU VAR

## AMBIANCE

### *Alain Richard, un rapporteur prudent*

*"Je peux affirmer, et cela ne sera pour personne une grande révélation, que la convergence que nous constaterons ce soir maintient ouvert un débat, de plus grande portée, sur l'opportunité de revenir sur les autres grandes options de la réforme des collectivités territoriales. À cette question, la réponse est évidemment négative pour les membres de la majorité gouvernementale, la réforme du 16 décembre 2010 étant le produit de leur volonté politique et répondant à leur vision de l'intérêt*

*général ; elle est en revanche positive pour les partisans de l'alternance. Qu'en sera-t-il dans la vie réelle ? Nous serons fixés dans quelques semaines. Mais la décision de procéder à un vote conforme, position que je vais défendre au nom de la commission, est une façon de conclure un autre débat : souhaitons-nous, quelles que soient les travées sur lesquelles nous siégeons, conclure le processus en cours de l'achèvement de la carte intercommunale à temps pour que*

*les nouvelles communautés ou les communautés modifiées soient en état d'agir juste après le renouvellement municipal du printemps 2014 ? C'est cette question, cardinale, du calendrier qui a conduit une grande partie de la majorité sénatoriale à s'engager dans la recherche d'une convergence et donc à souhaiter un vote conforme."*

## AMBIANCE

### **Pierre-Yves Collombat, le parti d'en rire**

*Pour la première fois depuis le début du long marathon de la réforme territoriale, un texte de l'Assemblée nationale sera voté conforme au Sénat. Il faut dire que le travail a été bien préparé ! C'est là un chef-d'œuvre de diplomatie ; on en saisit mal la finalité et il court-circuite le débat démocratique, mais, comme on sait, la diplomatie supporte mal la lumière...*

*"L'approche du gouvernement est intéressante", expliquait Jacques Pélissard à l'Assemblée nationale. "Il existe un vrai partenariat dans la préparation de cette loi avec le gouvernement mais aussi avec le Sénat, puisque j'ai été en contact à plusieurs reprises avec le président de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur, et avec le rapporteur, Alain Richard." En langue de bois, cela s'appelle une démarche consensuelle et transpartisane. Veuillez m'excuser de ne parler que le patois...*

*Le gouvernement et sa majorité, qui ne boude pas son plaisir, sont contents du résultat. On les comprend ! Ils ont enfin réussi à faire croire à ceux qui l'avaient jusque-là combattue au Sénat que leur réforme territoriale était bonne et que,*

*à quelques détails près, réparés par ce vote conforme, l'achèvement sous tutelle préfectorale de la carte de l'intercommunalité pouvait aller à son terme. D'ailleurs, le ministre l'a dit à la tribune : il n'y a plus de différences entre nous sur l'essentiel. Oublié, que la coopération intercommunale est d'abord l'affaire des communes ; oublié, l'esprit de la décentralisation ; oublié, le difficile travail accompli ici il y a juste trois mois.*

*Le présent texte reprendrait les principales dispositions de la proposition de loi Sueur? De qui se moque-t-on? Il reprend seulement, à quelques détails près, les amendements Pélissard, intégrés à l'époque dans le texte de la commission. En revanche, il laisse soigneusement de côté l'essentiel, à savoir le changement de la méthode d'achèvement de la carte de l'intercommunalité et la place qu'y occupent les élus.*

*Il y aurait urgence, nous dit-on, à laisser intacte une si belle architecture. Croyez-vous donc que les collectivités, même là où les schémas ont été arrêtés, soient si pressées de les mettre en application? Il reste tant de questions de statut, de fiscalité, de syndicats, de compétences à régler...*

*Comme notre rapporteur l'a lui-même démontré en son temps, la*

*nouvelle méthode était parfaitement compatible avec le calendrier initial. Comme je pense l'avoir aussi montré par voie d'amendement, il est parfaitement possible de faire bénéficier des garanties offertes par la nouvelle procédure les collectivités déjà dotées d'un schéma, sans perdre le bénéfice des accords et sans dépasser le terme du renouvellement de 2014.*

*Encore une fois, sauf à considérer que le volet intercommunal de la loi du 16 décembre 2010 est intangible, il faudra bien traiter un jour les problèmes de la trentaine de départements dépourvus de schéma départemental de coopération intercommunale, que les dispositions actuelles n'ont pas permis de régler. Si ce vote conforme est un succès pour le gouvernement, c'est un échec pour tous ceux qui souhaitent revoir souffler l'esprit de la décentralisation sur nos territoires, y compris dans l'élaboration de la carte de l'intercommunalité.*

*Faut-il en pleurer, faut-il en rire ? En votant contre cette proposition de loi de renoncement, je prends le parti d'en rire, le seul parti, disait Pierre Dac, "qui vous procure la joie de vivre avec la manière de s'en servir".*

*Rendez-vous au prochain épisode !*

## AMBIANCE

### **Jean-Pierre Sueur ou la convergence des parallèles**

*"Nous avons aujourd'hui souhaité parvenir à un texte afin tout simplement de répondre à un certain nombre de questions précises, pratiques, concrètes... Si l'on examine la question objectivement, il me semble donc pouvoir dire que la présente proposition de loi, largement inspirée de la nôtre – disons que les inspirations ont été convergentes ! –, contient l'essentiel de ce que le Sénat a voté à l'automne." Ainsi parla le 20 février 2012 l'auteur de la proposition de loi Sueur qui commentait, en ces termes, son adoption quelques mois plus tôt : "Au moment où nous nous apprêtons à voter cette proposition de loi, il convient de souligner que nous avons*

*tenu les promesses que nous avons faites aux centaines d'élus locaux rencontrés au cours des derniers mois. Si nous avons l'honneur d'être élus ou réélus au Sénat, nous nous emploierions à défendre leur point de vue. Il était à nos yeux absolument prioritaire de répondre aux attentes de très nombreux élus locaux. Nous revendiquons un premier texte qui est une première étape et qui est susceptible, à notre sens, de recueillir un large consensus."*

*Moralité : la première étape de la remise en cause de la réforme territoriale de décembre 2011 se résumait à en faciliter la mise en application. Le "patrimoine génétique des libertés locales", ça se respecte !*

## RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

## Le shérif aux mains nues

Maire d'une commune du Nord, Maurice Boisart vient d'être condamné à une amende avec sursis pour avoir giflé un de ses jeunes administrés. Retour sur les faits.

Dans un prochain numéro, nous procéderons à l'analyse des relations entre le maire et la justice.

**M**aurice Boisart est maire de Cousolre (Nord) depuis 2006. La Maison du patrimoine, où sont réunis office de tourisme, cyber-centre, galerie d'art et salle de séminaire, est le fleuron du travail qu'il mène pour améliorer les services à la population et valoriser le patrimoine de cette commune de 2433 habitants. A l'arrière de ce qui fut le presbytère se trouve un jardin à vocation pédagogique protégé par un grillage dont l'installation a coûté 10 000€. On y reviendra.

Si Cousolre a toujours sa gendarmerie, elle est regroupée avec celle du chef-lieu de canton, Solre-le-Château. Une communauté de brigade d'une dizaine de gendarmes est chargée d'assurer la sécurité de ses 16 communes (13670 habitants). Pas de garde champêtre, ni de police municipale.

Cousolre serait une commune tranquille si quelques groupes de jeunes ne s'ingéniaient, comme dans bien d'autres villages, à pourrir la vie des riverains par ce qu'il est désormais convenu d'appeler des incivilités: tapage, tags, carreaux cassés aux bâtiments publics, pneus crevés (quelque 200 ont été comptabilisés)... Le lundi matin, explique le maire, on recense les dégâts et on les signale à la gendarmerie. Parfois on dépose plainte. Pour les assurances : les gendarmes se disent désarmés, sauf en cas de (rarissime) flagrant délit. Quant aux tapages et provocations envers l'autorité municipale, ils n'existent pas pour l'institution judiciaire, faute de place définie dans le code pénal.

**Provocation et réaction réflexe**

Le 24 août 2010, Maurice Boisart surprend l'un de "ces jeunes auxquels notre génération laisse si peu d'espoir", comme le dira au procès le procureur Bernard Beffy<sup>1</sup>, en train d'escalader la clôture entourant le jardin pédagogique pour y récupérer son ballon. Pierre D., habitué des provocations envers le maire aux dires de celui-ci, a presque seize ans. Il aurait

© Office de Tourisme Cousolre



**Depuis sa condamnation, Maurice Boisart, maire de Cousolre, a reçu près de deux mille témoignages de soutien.**

certes pu demander la clé, comme cela se fait ordinairement, mais cela aurait probablement été un signe de sénescence prématurée. "Je suis sorti. Je lui ai dit d'arrêter de se foutre de moi, qu'il irait au poste le lendemain", explique Maurice Boisart. Réponse de l'intéressé: "C'est pas toi qui va m'empêcher de faire ce que je veux". "Il m'a insulté et la claque est partie" comme un réflexe, résume le maire.

Pierre D. contestera avoir insulté le maire avant de recevoir la gifle, témoignages de trois compagnons de jeu à l'appui. C'est cette version des faits qui prévaudra pour le procureur, malgré sa fiabilité douteuse. Ce qui s'est passé après qu'il l'ait reçue n'est en revanche pas contesté : insultes du jeune homme ("Fils de pute, je vais niquer ta mère, attends si t'es un homme, je vais te tuer"), qui poursuit par un coup de poing manqué avant de quitter les lieux et de revenir armé de deux couteaux dissimulés dans ses chaussettes. Selon son père, Pierre D. n'est "ni ...

... *une oie blanche, ni un ange*", mais pas non plus le chef de bande décrit par le maire. Juste *"un gosse qui n'aime pas l'école"* et qui, *"le lendemain de la gifle, était au boulot à six heures du matin."*<sup>2</sup> Et, comme le dira le procureur Beffy, *"la jeunesse n'est pas une maladie"*...

## "J'avais à défendre ma fonction"

Maurice Boisart dépose plainte pour *"outrage"*, les parents pour *"violence"*. C'est le début du *"roman de la gifle"*, selon l'expression du journal *Le Monde*.

Le 14 octobre 2011, Pierre D. est condamné pour outrage par le juge des mineurs à payer 250€ de dommages et intérêts à Maurice Boisart, assortis d'une admonestation. Le maire, lui, se voit peu après convoqué pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Il s'y refuse. Car s'il concède spontanément une réaction fautive, il estime qu'il ne pouvait faire autrement au vu de la situation. *"J'avais à défendre ma fonction"*, insiste-t-il. Accepter d'être reconnu coupable, c'était admettre qu'il n'a pas agi en tant que maire chargé de l'intérêt général, mais comme simple particulier agacé par des adolescents mal élevés. Refusant l'amende de 600€ et le règlement en catimini qui lui sont proposés, Maurice Boisart demande à comparaître devant le tribunal. *"Je souhaite que cette affaire, qui symbolise le malaise des maires confrontés aux nombreuses incivilités, soit débattue en place publique"*, dira-t-il.

## Un procureur qui s'en donne à cœur joie

Convoqué une première fois le 4 octobre 2011, il se rend au TGI accompagné de nombreux collègues de l'arrondissement. Une manifestation de *"corporatisme un peu primaire"*, dira plus tard le procureur. Ils apprennent que l'audience est renvoyée au 3 février

2012. Cette fois, seuls quelques amis et élus du conseil municipal l'accompagnent pour sa comparution devant un juge unique, assisté de sa greffière, et le procureur Beffy<sup>3</sup>.

Ce dernier s'en donne à cœur joie : *"Le jour de gloire est arrivé, Monsieur le maire !"* Il reproche à l' élu d'avoir préféré une audience publique aux procédures plus discrètes, et moins lourdes pour les magistrats, de *"médiation"* et de CRPC : *"Vous vouliez le tribunal, parce que vous vouliez une tribune"*. D'ailleurs, que n'a-t-il pas mis en place un *"conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance"* ! Voilà Maurice Boisart accusé de confondre Cousolre avec le Chicago des années 1930 : *"Heureusement que vous n'êtes pas maire de Montfermeil<sup>4</sup>, M. Boisart !"* ironise Bernard Beffy.

Les élus venus soutenir le prévenu en prennent aussi pour leur écharpe : *"Voulez-vous autoriser tous les maires de France à donner des gifles à leurs administrés, à rendre eux-mêmes la justice, à se voir confier des pouvoirs de shérif ?"* Des shérifs aux mains nues, le procureur d'Avesnes-sur-Helpe n'a pas dû voir beaucoup de westerns ! Il requiert 500€ d'amende. Mis en délibéré, le jugement tombe le 17 février 2012: déclaré coupable, l' élu est condamné à une amende de 1 000€ avec sursis, plus 90€ de droit fixe de procédure. Il devra en outre régler 250€ à la partie civile en réparation du préjudice moral, et 500€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Maurice Boisart s'est pourvu en appel. L'AMRF prendra en charge les 250€ de dommages et intérêts.

**PIERRE-YVES COLLOMBAT  
ADJOINT AU MAIRE DE FIGANIÈRES,  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE L'AMRF,  
SÉNATEUR DU VAR**

<sup>1</sup> Toutes les citations du réquisitoire du procureur Beffy sont extraites du compte-rendu d'audience par la journaliste Pascale Robert-Diard, à lire sur le site du journal *Le Monde* (03/01/2012).

<sup>2</sup> La Voix du Nord, 02/03/2012

<sup>3</sup> La notoriété de Bernard Beffy remonte à l'affaire OM-Valencienne (1993). L'actuel procureur d'Avesnes-sur-Helpe était alors juge d'instruction, et menait l'enquête avec le procureur Eric de Montgolfier. Libération écrit : "Le plus médiatique de l'affaire n'est pas celui qu'on croit. Les actes visibles d'instruction de [Bernard Beffy] sont des modèles de contre-pied médiatique." En 2008, c'est comme procureur que M. Beffy se distingue à nouveau. L'affaire concerne un professeur de collège ayant giflé son élève, ainsi que le rapporte L'Express du 13/08/2008 : "[Le professeur] avait jeté à terre les affaires de l'élève de 6e qui refusait de les enlever d'une table, avant de plaquer contre un mur le garçon. Ce

dernier avait alors traité de "connard" le professeur, qui l'avait giflé en retour." Dans un réquisitoire proche de celui prononcé pour le cas Boisart, Bernard Beffy qualifie les faits de "scène de violence", pointe l'absence de "problèmes de discipline" dans le collège concerné, et estime que le prévenu n'a "pas les épaules assez larges pour endosser le rôle de héraut de la cause enseignante". Ayant refusé la procédure de Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité proposée par le procureur, l'enseignant sera condamné à 500€ d'amende par le TGI d'Avesnes-sur-Helpe.

<sup>4</sup> La commune de Montfermeil fut au centre des émeutes urbaines de l'automne 2005, qui avaient amené le gouvernement Villepin à décréter l'état d'urgence. Bilan : 10.000 véhicules brûlés, ainsi que de nombreux bâtiments, locaux et matériels publics, 11.000 policiers mobilisés, près de 3000 personnes interpellées et 600 écrouées, 126 policiers et gendarmes blessés. On appréciera la pertinence de la comparaison.

## STATUT DE L'ÉLU

## Quarante-deux pistes pour rajeunir la démocratie locale



Le député Jean-Pierre Giran

*“Il faut rééquilibrer les pouvoirs locaux.”* C’est la volonté qui anime le député UMP du Var Jean-Pierre Giran après l’audition de soixante acteurs publics et citoyens, pour élaboration du rapport remis le 14 février dernier au président de la République.

Un bon tiers de ce rapport, dont c’est la grande innovation, est consacré au nécessaire renforcement de l’opposition au niveau local, où le manque d’information constitue la principale entrave à l’expression de la pluralité : *“Les quotidiens régionaux sont en situation de quasi-monopole, et l’opposition souvent tenue à l’écart des processus de réflexion”*, déplore Jean-Pierre Giran. Mais le texte fait également la part belle à l’amélioration du statut des élus comme au renouvellement et à la moralisation du personnel politique. Un ensemble de mesures est ainsi avancé pour remettre à plat le régime des indemnités : *“Exercer un mandat dans une petite commune,*

*c’est choisir entre sacrifier sa vie professionnelle, et donc son niveau de vie, et renoncer à exercer pleinement ses fonctions”*, déplore Jean-Pierre Giran. D’où l’actuelle *“crise des vocations”* ou, à l’inverse, *“la tentation de multiplier les mandats pour s’en sortir”*, freinant une féminisation et un rajeunissement des élus pourtant très attendus par la société civile. Le député Giran entend donc fixer le montant des indemnités au Smic. Pour faciliter le financement de cette mesure, la grille passerait de onze à cinq strates : *“Vous avez autant de travail pour une commune de 1000 ou de 5000 habitants”*, relève-t-il. Côté moralisation, le rapporteur est catégorique : les ministres doivent quitter leurs fonctions électives et les communautés urbaines de plus de 30000 habitants être comptabilisées comme un mandat non cumulable. Quant aux condamnés au pénal, leur *“inéligibilité à vie”* répondrait à une demande citoyenne forte. Enfin, pour favoriser la sortie de mandat, M. Giran propose que l’ élu(e) ayant exercé au moins deux mandats consécutifs soit inscrit(e) sur une liste d’aptitude A ou B de la fonction publique territoriale, pour un recrutement au tour extérieur.

CLEO SCHWEYER

## DEMOGRAPHIE MEDICALE

## Un maire en lutte pour sa pharmacie

C’est sur plusieurs fronts que Jean-Claude Lecuit monte à l’assaut de l’Agence régionale de santé (ARS) Pays de Loire. Le maire de La Poueze (Maine-et-Loire) a en effet déposé le 29 février dernier un double recours en suspension et en excès de pouvoir devant le tribunal administratif (TA) de Nantes contre la fermeture de “sa” pharmacie. En décembre 2011, le pharmacien de La Poëze (1700 habitants), Jean-Noël Béguier, prend sa retraite après trente-cinq ans d’exercice. Les banques ne finançant plus les officines réalisant un chiffre d’affaires annuel inférieur à 850 000 €, il ne trouve pas de repreneur. Il en informe l’ARS, qui

déclare la licence d’exploitation caduque et la fermeture définitive. Voilà disparu le seul accès aux médicaments pour La Poueze et ses voisins de Brain-sur-Longuée et Saint-Clément de la Place, soit 4500 habitants. Pire, une nouvelle disposition du Code de la santé publique, applicable aux communes de moins de 2500 habitants, impose le transfert de licence pour l’ouverture d’une nouvelle pharmacie. En clair, il faudrait attendre qu’une autre officine ferme... Jean-Claude Lecuit demande donc au TA de suspendre l’annulation de licence et propose un candidat à la reprise. Puis attaque sur le fond : l’agence a agi en contradiction

avec sa mission de lutte contre la désertification médicale, et rien n’a été fait pour prévenir la mairie, qui dispose d’un droit de préemption. L’affaire a conduit Jean-Pierre Grand, député de l’Hérault et maire de Castelnaud-le-Lez, à déposer le 14 mars une question écrite auprès du ministre de la Santé pour l’alerter sur la situation des pharmacies rurales. Une question d’autant plus pertinente que le gouvernement prévoit de pallier dès cette année le manque de médecins par un suivi de certaines pathologies en pharmacie.

C.S.

## LEGISLATION

## La charge du député Morel A L'Huissier contre l'inflation législative

Pierre Morel A L'Huissier, député UMP de Lozère, a remis fin mars au président de la République un rapport sur l'inflation normative, "*véritable asphyxie des territoires ruraux*". Après "*quatre mille auditions dans vingt départements et la compilation de huit cent contributions écrites*", il estime urgent de changer de culture administrative. "*Quatre cent mille normes, particulièrement dans l'urbanisme, l'eau et l'environnement, c'est délirant. Il faut inverser immédiatement la tendance en supprimant deux normes pour chaque norme créée*", assène-t-il. Nicolas Sarkozy aurait décidé de mettre cette proposition en pratique sans attendre, contredisant quelque peu la tendance à l'inflation normative manifestée par ses gouvernements successifs. Il faut dire que le rapport tombe à pic pour faire

oublier le resserrement des ressources des collectivités après la réforme de leurs finances et le gel des dotations. Parmi les quelque quatre cent mesures préconisées, sans grande originalité au regard des propositions de loi précédentes (notamment celle déposée par le sénateur Eric Doligé en août 2011), une refonte des principes de proportionnalité et de subsidiarité donnant au maire et au préfet le pouvoir d'adapter toute loi au contexte local. La question étant celle de l'effectivité de cette adaptation : les critères seront-ils laissés à l'appréciation des édiles ? Une norme à géométrie variable est-elle encore une norme ? Consultés, Conseil constitutionnel et Conseil d'Etat ont validé le principe de ces propositions ; reste à voir quelles seront leurs applications.

## COMMUNIQUÉ

## L'AMRF dénonce l'effacement du territoire de la Banque de France

En catimini, mais toujours avec la même constance, l'effacement du territoire de la Banque de France (BDF) et de ses services se poursuit.

Le "plan d'aménagement" de l'implantation territoriale de la BDF adopté en 2003 a réduit son réseau à 96 unités départementales et 32 unités infra départementales maintenues devant la levée de bouclier des élus locaux. Le personnel a été réduit de 16%.

Le nouveau plan de Christian Noyer, le gouverneur de la BDF, prévoit la suppression de 31 de ces unités infra départementales (principalement des antennes économiques et des centres de traitement du surendettement), le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux (environ 19 % du personnel), dont la majorité des agents actuellement en poste dans les implantations territoriales et plus particulièrement dans les unités infra départementales. La Cour des comptes, première dévote de l'austérité, préconise elle le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois. On attend la fondation "indépendante" mieux disante.

En 2003, les comptes de la BDF enregistraient, pour la première fois de leur histoire, un déficit de 179 mil-

lions d'euros imputable pour l'essentiel à l'inscription de la provision de restructuration. Depuis, la BDF dégage des bénéfices historiques (plus de 14,50 milliards d'euros de 2006 à 2010). En 2010, elle aura payé 1,55 milliards d'euros de dividendes et 1,5 milliards d'euros d'impôt sur les sociétés à l'Etat.

Qui veut noyer son chien devant lui trouver une maladie, la Cour des comptes lui en trouva plusieurs: des effectifs, notamment ceux consacrés aux missions d'intérêt général, plus nombreux que dans les autres banques centrales du Système monétaire européen, et le besoin d'augmentation des fonds propres pour faire face au risque de dévalorisation du portefeuille de titres souverains. Voir la Cour des comptes considérer la BDF comme une simple banque commerciale et non comme la composante d'une banque centrale pouvant battre monnaie est quelque peu surprenant.

La réalité, c'est que les censeurs de la BDF veulent simplement profiter de l'opportunité offerte par la prochaine vague de départs à la retraite des personnels de l'établissement pour franchir une étape supplémentaire de sa réduction à la stricte fonction de succursale de la BCE et augmenter la

"compétitivité" de l'Eurosystème. Comme si le système de banques centrales européen était en concurrence avec d'autres banques centrales !

Au service d'une idéologie, ils ne partent pas des missions qu'assume ou pourrait assumer la BDF, missions qui dépassent largement celles découlant des traités - gestion des comptes du Trésor, missions en direction des collectivités (instruction et suivi des dossiers d'aides aux entreprises, diagnostics et enquêtes), des entreprises (médiation de crédit, cotation...), des particuliers (commissions du surendettement, droit au compte, gestion des fichiers relatifs à la sécurité des moyens de paiements...) - pour définir le volume de personnel et le nombre d'implantations nécessaires à leur bonne fin. A l'inverse, c'est de l'effectif théoriquement souhaitable qu'ils déduisent les missions possibles et donc leurs implantations.

Comme en 2003, l'AMRF, dont le premier souci est d'œuvrer pour une présence suffisante de tous les services publics sur tout le territoire national, ne peut que dénoncer cette politique d'abandon.

## L'élue, la DRAC et le cinéma

La municipalité de Charavines (Isère) se bat pour son cinéma itinérant. Pensée comme un projet social et culturel, l'initiative tente de dépasser les blocages législatifs.

**D**ans ma jeunesse, c'était courant d'avoir un cinéma itinérant dans son village ! Le projecteur faisait un bruit infernal, on était mal assis, mais c'était notre seul moyen de voir des films", sourit Andrée Rabilloud, présidente de l'AMR de l'Isère. Une situation qui n'a guère changé, à en croire Nicole Pellerin, première adjointe de Charavines (Isère). En donnant son feu vert à des séances de cinéma mensuelles dans sa commune, cette élue n'imaginait pas s'engager sur la voie d'une coopération complexe entre maires, exploitants de salles et Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

### Véto du cinéma le plus proche

Jean-Pierre Tourtet, retraité devenu exploitant de cinéma itinérant, propose en août 2011 de passer régulièrement par Charavines. La municipalité accepte avec enthousiasme : "Nos 1800 habitants n'ont pas toujours les moyens matériels et financiers d'y aller en ville", explique Nicole Perrin. Deux séances mensuelles sont lancées en octobre 2011 sous l'égide de la bibliothèque municipale. Le CCAS prend en charge la moitié des 5€ du billet. Baptisés Cinébook, ces rendez-vous permettent également de valoriser le fonds de la bibliothèque sur le principe un livre / un film : "Nous avons par exemple présenté le film *Intouchables avec le roman de Philippe Pozzo di Borgo qui l'a inspiré*, *Le second souffle*", précise Myriam Peyrache, bibliothécaire.

Mais en décembre 2011, la mairie reçoit un courrier du Centre national du cinéma (CNC) : devant le véto du cinéma de Voiron, Charavines doit se passer de Cinébook.

### Quand le village fait "concurrence"

"Avant de donner son accord à l'ouverture d'un cinéma itinérant, le CNC demande son avis aux représentants de la filière réunis par la DRAC", éclaire Antoine Trotet, conseiller cinéma à la DRAC Rhône-Alpes. "Une salle est un investissement très lourd, y compris pour les communes, que le cinéma itinérant ne doit pas menacer avec des tarifs plus bas pour les mêmes films. La loi de janvier 2011 introduit ainsi la notion de zone de chalandise, fixée à quinze kilomètres par la jurisprudence." Or Charavines se trouve à... quatorze kilomètres de Voiron. Pour Nicole Pellerin, il n'y a pas de concurrence : les habitants du village n'iraient pas ailleurs.

"Cette distance ne veut rien dire pour nous qui sommes en montagne", ajoute-t-elle. Elue et bibliothécaire contactent donc les communautés de communes concernées et engagent un dialogue avec les exploitants. M. Ambrosioni, patron du cinéma de Voiron, accepte de revenir sur sa décision. "Il est très à l'écoute", confirme Myriam Peyrache. "Nous allons essayer de réunir patrons de cinéma, communes et DRAC afin de s'entendre sur une programmation qui ne leur fasse pas concurrence. Il faut travailler dans le respect de tous", conclut Nicole Perrin. "Pour nous, c'est un enjeu de lien social. Le cinéma crée des occasions de rencontre et rassemble les générations." La salle des réunions de Charavines, avec ses quatre-vingt places et son bruyant projecteur 35mm, devrait renouer bientôt avec le septième art.

## ALLIER

## Un colloque habitat et urbanisme pour souffler les dix bougies de l'AMR 03

Près de cent cinquante personnes ont répondu à l'invitation lancée par Dominique Bidet, président de l'AMR 03, pour les dix ans de l'association. L'occasion d'une réflexion conjointe sur l'habitat et l'urbanisme en milieu rural, au cœur du développement des territoires.

L'association des maires ruraux de l'Allier s'était assuré des partenaires de taille. Primagaz, EDF collectivités ou encore l'Adim s'étaient joints au colloque "Habitat et urbanisme en milieu rural" organisé le 29 février dernier pour les dix ans de l'AMR, auquel assistaient également Jean-Paul Dufrègne, président du Conseil général de l'Allier, et Vanik Berberian, président de l'AMRF. C'est un Dominique Bidet ému qui a ouvert la rencontre. S'excusant d'être "un peu bavard, comme toujours quand la passion nous habite", il a rendu hommage à Daniel Bellaigue, dont la compagne Jo était présente ce soir-là. Avant d'évoquer la création, en avril 2002, de la Fédération départementale des maires ruraux de l'Allier : "Une soixantaine d'élus, un seul parti : celui de la ruralité."

Le président de l'AMR 63, qui rassemble 120 communes sur les 325 que compte le département, a ensuite développé cette problématique de l'habitat rural : "Nous devons travailler pour accueillir de nouvelles populations, pour favoriser l'aménagement du territoire plutôt que la concentration. Et ce n'est pas une énième lubie des maires ruraux : le logement est une question majeure partout en France." Avec



toutefois une spécificité des campagnes : alors que les villages attirent de nouveaux habitants, les centres des bourgs se désertifient.

Parmi les invités, le Conseil départemental d'architecture et d'urbanisme (CAUE) intervenait ainsi sur cette nécessaire émergence d'un "urbanisme rural". Si l'expression peut paraître contradictoire, le phénomène d'étalement subi et coûteux que connaissent les communes rurales appelle à la généralisation d'une démarche de planification du bâti.

"Les maisons anciennes n'ayant pas de jardin, les nouveaux arrivants préfèrent construire dans des lotissements à l'extérieur. Résultat : des coûts très lourds pour les com-

munes en terme de réseaux d'assainissement, routiers, électriques... Et des villages qui finissent par tous se ressembler", déplorent les experts du CAUE. Avant de rappeler leur rôle de consultation pour la rénovation et la revalorisation de l'ancien, bâti et non bâti : à Meaulne, dans le département, du neuf a ainsi été construit sur de l'ancien. Ailleurs, une ancienne voie de chemin de fer est devenue une promenade plantée.

"Nous ne pouvons pas penser le logement sans réfléchir à la manière de répartir le travail sur le territoire", a conclu Dominique Bidet. "Je vous propose donc que nous retrouvions dans un an pour aborder les questions économiques."

## Actualités du mois

PAR BLANDINE BROCARD

### JURA



Une vingtaine d'élus et de personnalités, dont le sénateur Gilbert Barbier, se sont réunies à Arbois jeudi 8 mars à l'invitation de Vanik Berberian et Gérard Mauborgne, délégué du Jura. Jean-Paul Carteret, président de l'AMR de Haute-Saône, était venu en voisin. Vanik Berberian et Gérard Mauborgne, actuel délégué du Jura et maire de Mont-sur-Monnet, souhaitent relancer

l'association départementale. Une nécessité, dans un contexte politique départemental épineux, pour permettre aux élus des petites communes d'être représentés dans leurs spécificités. A l'issue de la rencontre, il a été décidé qu'un bureau provisoire sera mis en place par Gérard Mauborgne dans les prochaines semaines.

### PUY-DE-DÔME

Le 5 mars dernier, à l'issue du conseil d'administration de l'AMR 63, Sébastien Gouttebel, maire de Murol (commune de 550 habitants possédant un magnifique château-fort) a été élu à l'unanimité président de l'Association des maires ruraux du Puy-de-Dôme pour succéder à Daniel Bellaigue, décédé brutalement en janvier dernier. Nous souhaitons à Sébastien

Gouttebel opiniâtreté et persévérance à la tête de l'association départementale, comme les maires ruraux savent en avoir. La prochaine assemblée générale des maires ruraux du Puy-de-Dôme se tiendra le 22 juin 2012 à Chaméane.

[www.amr63.fr](http://www.amr63.fr)

### GRAND EST

La traditionnelle réunion interdépartementale des maires ruraux du Grand Est aura lieu le jeudi 10 mai à Les Voivres, commune du président de l'AMR de Vosges Michel Fournier. Elle réunira les élus ruraux de Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin. Les maires souhaitant relancer l'association départementale de la Meuse sont cordialement invités à les rejoindre.

## ELECTION PRESIDENTIELLE

# LES CANDIDATS RÉPONDENT À L'AMRF

Au mois de janvier 2012, L'AMRF a adressé par écrit ses *Dix priorités* aux candidats à l'élection présidentielle.

Seul François Bayrou a répondu en personne à l'invitation, lancée par Vanik Berberian et Pierre-Yves Collombat, de prolonger ce premier échange par un entretien. D'autres se sont fait représenter, ou se sont contentés d'une réponse par courriel.

Nous publions ici la synthèse d'une partie de ces contributions, que vous retrouverez en intégralité sur le site de l'AMRF. Pour vous permettre d'en recevoir la seconde partie avant le premier tour de l'élection présidentielle, le numéro de mai de *36 000 Communes* sortira exceptionnellement le 20 avril.

PAR HERVÉ CASSAGNE ET CLÉO SCHWEYER

### Rencontre avec François Bayrou (MoDem) : "Les grands maires tirent la couverture à eux"

*"En matière de territorialité, je suis opposé à l'idée de faire plus gros pour faire mieux. On voit bien que certains en profitent pour faire leur royaume de la métropole ou de la communauté de communes en s'attribuant les prérogatives des autres. Les grands maires tirent la couverture à eux, désorganisent la carte de France et désespèrent les élus qui ne savent pas comment on résiste. Car, naturellement, le préfet est dans la poche de l' élu principal !*

*Je souhaite reprendre complètement la réforme territoriale. La loi aurait pu être bonne, mais son mode de scrutin est absurde. Je suis ainsi favorable au conseiller territorial car je pense qu'il faut rapprocher régions et départements. Ce sont eux qui constituent l'unité territoriale : les gens disent "Je suis du Var", pas "Je suis de Paca"! Dans la mesure où il y a deux logiques de représentation (logique des opinions et logique territoriale, de désignation directe), je pense qu'on aurait pu élire une partie des conseillers au scrutin proportionnel et une partie au scrutin majoritaire. Et prendre en compte les territoires pour équilibrer la représentativité.*

*Je n'ai pas aimé la manière dont l'Etat a mis la pression sur les élus en ignorant la réalité locale. Trop de*

Hervé Cassagne



Jacqueline Gourault, vice-présidente du MoDem, François Bayrou, candidat du MoDem, et Pierre-Yves Collombat, premier vice-président de l'AMRF et sénateur du Var, le 29 février 2012 à Paris.

*maires ont l'impression qu'ils ne sont plus respectés. Le statut devrait être revu : la retraite, les assurances, les indemnités des tous petits élus... Il y a quelque chose à faire parce que dans les toutes petites communes, où ils ont parfois plus de boulot, ils peuvent être amenés à ne pas prendre leurs indemnités. Je ne trouve pas ça juste."*

**Réponse écrite de Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République) :**  
**"La commune doit rester la cellule de base de la République"**

*"Comme vous le savez peut-être, je serai le seul maire candidat à la présidence de la République cette année. Les communes sont la cellule de base de la République, il convient de les conforter dans ce rôle. Pourtant, mon tour de France pour les parrainages m'a permis de constater à quel point le pays a rompu avec un traitement égal pour l'ensemble du territoire.*

*Je souhaite créer un schéma directeur intégré de l'ensemble des services publics et donner un caractère contraignant à la Charte des services publics en milieu rural de 2006, pour assurer une répartition équilibrée des moyens et investissements sur le territoire.*

*Une mission interministérielle de l'aménagement du territoire en permettra la supervision."*

**Réponse écrite d'Eva Joly (Europe Ecologie-Les Verts) :**  
**"Un rééquilibrage au profit des zones rurales est possible"**

1. L'accès au très haut débit est un droit universel. Nous devons organiser dès cette année la montée en débit de tous les territoires enclavés. La puissance publique et les entreprises doivent s'engager vers un plan contraignant à l'horizon 2017, et en partager les coûts.

2. Nous militons pour la relance des maisons de services public polyvalentes. Donner un caractère contraignant à la Charte des services publics en milieu rural permettra par ailleurs de mettre fin aux situations les plus dramatiques.

3. Le plan école numérique rurale sera étendu à toutes les communes qui en feront la demande, et non aux seules communes de moins de 2 000 habitants.

4. Les besoins des communes diffèrent selon leur taille, d'où la nécessité d'allouer des montants de DGF en fonction de la richesse relative des communes. Un nouvel acte de décentralisation devra rétablir la capacité des collectivités à fixer elles-mêmes le taux d'imposition.

**Rencontre de Vanik Berberian avec Olivier Biancarelli, conseiller politique de Nicolas Sarkozy (UMP) :** **"Le bilan rural du président de la République est positif"**

*"Nicolas Sarkozy est souvent présenté comme un homme de la ville : c'est faux ! Le fait que nous soyons trois, sur les six membres de son cabinet politique, à avoir un ancrage rural (une maison comme moi-même ou un mandat législatif), en est un signe fort.*

*Nous croyons fermement que pour aider le monde rural, il faut fixer les populations grâce à l'agriculture et l'industrie. D'ailleurs aucune de vos dix propositions ne concerne le monde agricole ! Disons-le clairement, les services publics ne sont pas une solution de développement. Comme l'a dit Nicolas Sarkozy dans ses vœux au monde rural, les enfants qui vivent à la campagne ne seront pas tous instituteurs ou postiers. En revanche, nous souhaitons, au cours du prochain mandat, mettre en place une incitation financière des mé-*

*decins à s'installer en zone rurale.*

*Sur le haut débit, 900 millions d'euros ont déjà été investis. L'objectif de généraliser le très haut débit d'ici 2025 paraît un objectif raisonnable.*

*Quant aux financements, nous ne pouvons que rappeler que l'Etat a maintenu son niveau de dotation malgré la perte de 25% de ses recettes: cela suppose un effort national considérable. Le gouvernement avait d'ailleurs prévu 250 millions d'euros de dotation, et le Parlement a ramené cette enveloppe à 150 millions. Pour pallier aux besoins de liquidité des collectivités, une ligne de crédit de 5 milliards d'euros a été ouverte en février par la Caisse des dépôts et consignations. Le bilan rural du président de la République est positif."*

**Jacques Cheminade**

Vanik Berberian a longuement rencontré Jacques Cheminade et lui a présenté dans le détail les propositions portées par l'AMRF. Le candidat de Solidarité et progrès s'atta-

chant essentiellement aux questions financières, la ruralité n'était pas pour lui une thématique connue. Dans la réponse écrite qu'il nous a adressée, il reprend néanmoins les

propositions de l'AMRF, marquant ainsi son approbation de l'analyse faite par l'association.

Et si le bien-être de vos concitoyens passait par ce fil

Avec **EDF Collectivités** et l'offre Analyse Énergétique Patrimoine, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans la maîtrise de la consommation des bâtiments gérés par votre commune, afin de les rendre plus économes en énergie.

Contactez  **votre interlocuteur dédié**  ou rendez-vous sur **edfcollectivites.fr**



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

